COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018

Présents: F. DUPUIS - A. BOIGELOT - B. DUPARCQ - L-P. SECCI - A . HNAT - P. CALLOT - N. ZIANE - N. LADEVEZ - F. GREBEAU - P. WALCZAK - F. BROZDA - M-B KOLORZ - N. PRZYBYLAB - R. WYZGOLIK - V. BERNARD - D. DEDOURGES - P. LICTEVOUT - D. ZIGH - A . BAOUCHE - B. LEBACQ - F. GAZET - J-M. DESPREZ - C. GOEUSSE - H. IZMAOUNE - J-M. WOJTASIK - F. VIAL - C. VAN HEUE

Représentés (au sens de l'Article L2121	-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :	
Deux procurations est présentée :	S. YPREEUW représentée par F. VIAL M. IDRI représenté par M. BOIGELOT	
Absent(s):		
Retard :		
Début du Conseil Municipal : 18 H 30		
	-1-1-1-1-1-1-	
Madame le Maire désigne Monsieur Fr l'ensemble des conseillers en exercice.	rancis GAZET, secrétaire de séance, qui procède à l'appel	nominal de
	-1-1-1-1-1-	

1. Compte rendu du conseil municipal du 27 Juin 2018

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2018.

Le compte rendu du conseil est adopté à l'unanimité

2. Compte rendu du conseil municipal du 13 Octobre 2018

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre 2018.

Le compte rendu du conseil est adopté à l'unanimité

3. Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 10/18 : Marché n°2018/06 : Mission de coordination SPS dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'éclairage public, aménagement d'une chicane à proximité de l'impasse Darchicourt et enfouissement des réseaux avenue Darchicourt.
- n° 11/18 : Marché n°2018/04 : Maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation du réseau d'éclairage public, aménagement d'une chicane à proximité de l'impasse Darchicourt et enfouissement des réseaux avenue de Darchicourt.
- n° 12/18 : Marché n°2018/02 : Prestations d'entretien des espaces verts de certains sites de la Ville de Oignies.
- n° 13/18 : Marché n°2018/05 : Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Oignies pour la fourniture de carburant à la pompe ou en bidon par cartes accréditives et prestations annexes.
- n° 14/18 : Marché n°2018/08 : Fournitures et livraison de colis pour les fêtes de fin d'année. Annule et remplace la décision n°12/18 signée le 20 juillet 2018 et visée le 20 juillet 2018.
- n° 15/18 : Marché n°2018/09 : Banquet des aînés 2018.
- n° 16/18 : Marché n°2018/10 : Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Oignies dans le cadre de l'achat d'enveloppes et de papiers. Lot n°1 : Enveloppes
- n° 17/18 : Marché n°2018/10 : Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Oignies dans le cadre de l'achat d'enveloppes et de papiers. Lot n°2 : Papiers
- n° 18/18 : Marché n°2018/11 : Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Oignies pour la fourniture de carburant à la pompe ou en bidon par cartes accréditives et prestations annexes.

Prise d'acte

FINANCES

4. Création d'un poste de 7ème Adjoint au Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal, fixé à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Elle propose donc de créer un poste de 7ème adjoint et invite le Conseil à se prononcer.

La délibération est adoptée à 22 voix pour et 7 abstentions

5. Élection au poste de 7ème Adjoint

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 octobre 2018 le Conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints. Compte tenu des dossiers à traiter, le Conseil municipal décide par délibération la création d'un poste d'adjoint supplémentaire. Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de ce 7ème adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Vote

22 voix Nadine LADEVEZ, 3 blancs, 1 enveloppe vide, 3 ne participent pas au vote

6. Indemnités de fonctions Maire et Adjoints

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter l'enveloppe de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués en application des articles L.2123-20-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 4 abstentions et 3 ne participent pas

7. Allongement de la dette – SIA Habitat

Madame Nadine Ziane, Adjointe, expose à l'assemblée que la SIA HABITAT, l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la commune de Oignies, Garant. En conséquence, le Garant est appelé a délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 abstentions

8. Subvention exceptionnelle Festival de la Vapeur 2018

Madame Nadine ZIANE, Adjointe, expose au Conseil Municipal que la Municipalité soutient les actions des associations en général mais en particulier les associations dont l'objet social est la mise en valeur du patrimoine de la ville. Comme chaque année, l'association des Amis de la Mine, le CMCF et l'ACAPF ont réalisé les 25 et 26 Août dernier le Festival de la Vapeur. Ils sollicitent dans le cadre de cette action l'aide financière de la Collectivité. Madame le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle.

9. Indemnité de Conseil et confection de documents budgétaires allouée aux comptables du Trésor

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État. Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires aux receveurs municipaux, le Conseil Municipal propose une indemnisation de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur Bertrand DULARY.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. État de non valeur comptable année 2018 N° 1

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Carvin en date du 29 Août 2018, Madame Nadine ZIANE, Adjointe, présente au Conseil Municipal un état de non valeur comptable pour l'année 2018.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 abstentions

11. État de non valeur comptable année 2018 N° 2

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Carvin en date du 29 Août 2018, Madame Nadine ZIANE présente au Conseil Municipal un état de non valeur comptable pour l'année 2018.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 abstentions

12. Subvention Fonds d'intervention pour les services FISAC SARL ZIANE

Dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), délibération n°77 du 15 octobre 2015, Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention à la SARL ZIANE Institut. S'agissant de l'accessibilité du commerce la subvention est accordée à hauteur de 30 % par le FISAC (Action n° 11 de la décision n°16-1696 attribution de subvention) et de 30 % accordé par la ville.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 ne participe pas

13. Subvention exceptionnelle à l'association « AOI »

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, expose à l'assemblée délibérante que suite à un souci technique, le président de l'association « AOI » n'a pu déposer la demande de subvention annuelle pour 2018. Il est proposé à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle.

14. Subvention exceptionnelle à l'association « France ADOT »

Madame Fanny BROZDA, Conseillère, expose à l'assemblée délibérante que chaque année, l'association « France ADOT » fait un appel au don pour le don d'organes. Madame BROZDA propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « France ADOT »

La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Subvention exceptionnelle à l'association « Comité des trois quartiers »

Madame Fanny BROZDA expose à l'assemblée délibérante que l'association «Comité des trois quartiers » sollicite une subvention exceptionnelle d'aide de création et au démarrage. Madame BROZDA propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Comité des trois quartiers »

La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Subvention exceptionnelle à l'association « Marché des quatre saisons »

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose à l'assemblée délibérante que l'association « Marché des quatre saisons » sollicite une subvention exceptionnelle d'aide de création et au démarrage. Monsieur BOIGELOT propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Marché des quatre saisons »

La délibération est adoptée à l'unanimité

17. Remboursement de concession funéraire ABRAHAM SCHULZ

Madame Nadine ZIANE informe les membres du Conseil Municipal que M. et Mme ABRAHAM SCHULZ demandent le remboursement de leur concession funéraire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18. Remboursement location de salle Madame TOURNEMINE

Madame Nadine ZIANE expose au Conseil municipal que suite à des soucis de santé, Madame TOURNEMINE a annulé la location de la salle des Fêtes. Madame ZIANE propose le remboursement de la somme versée pour la location.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19. Remboursement centre Ados M. EL ALI

Monsieur Florian GREBEAU, Conseiller, expose au Conseil municipal que M. EL ALI Nadir s'est inscrit au centre Ados Pantigny pour le mois de Juillet 2018. M. EL ALI n'a pu participer au centre Ados durant la période du 09 au 13 Juillet 2018 pour maladie. Un remboursement au prorata de son absence est proposé.

20. Remboursement colonie 2018 M. PRUVOST

Monsieur Florian GREBEAU expose au Conseil municipal que M. PRUVOST a participé aux colonies de vacances 2018. Ayant eu une erreur de facturation, Monsieur GREBEAU propose le remboursement du trop perçu.

La délibération est adoptée à l'unanimité

21. Tarification séjours vacances été 2019

Monsieur Florian GREBEAU, Conseiller, présente à l'assemblée le projet de séjours de vacances pour l'été 2019. Il a pour but d'enrichir et de diversifier les activités éducatives proposées aux enfants de la commune pour leur faire découvrir une autre région.

La délibération est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

22. Délégation et composition des commissions communales

Madame le Maire propose de former pour chaque adjoint délégataire de ses pouvoirs une commission. Ainsi, 8 commissions seront créées. Madame le Maire propose de fixer le nombre de conseillers présents à 8 en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23. Commission d'accessibilité 2018

Madame le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la composition de cette Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité

24. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de l'administration en relevant

Madame le Maire, expose à l'assemblée que considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 245 agents. Le Conseil Municipal, se doit de délibérer et fixer le nombre de représentants titulaires du personnel.

25. Transfert de la compétence GeMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Approbation du rapport de la CLECT du 20 juin 2018

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose à l'assemblée, que le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 octobre 2017, a approuvé la modification des statuts de la CAHC. Il est proposé d'approuver les transferts de compétences concernant la GEMAPI et la constitution d'une centrale d'achats ainsi que la modification statutaire de la CAHC jointe en annexe.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 abstentions

26. Désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du 9 9 Bis

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Établissement Public de Coopération Culturelle est composé, pour la majorité de ses membres, de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, désignés en leur sein par leurs conseils ou leur organes délibérants ; Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner 1 représentant à l'EPCC parmi les membres du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 ne participent pas

27. Nomination d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Association Rencontres et Loisirs

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers Municipaux, un Élu de référence doit être désigné auprès de l'Association Rencontres et Loisirs.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 ne participent pas

28. Règlement général sur la protection des données RGPD

Madame le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. Il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 13 février 2018. L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018.

29. Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Le 20 avril 2012, la Ville de Oignies a signé une convention avec la Préfecture du Pas-de-Calais pour lui permettre d'effectuer la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légaliTé dématErialiSé), proposé par l'Etat, permet la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il convient donc d'établir une nouvelle convention en remplacement de la précédente.

La délibération est adoptée à l'unanimité

30. Constitution de groupement de commandes permanent entre la commune de Oignies et le Centre Communal d'Action Sociale de Oignies

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes permanent relatif aux diverses familles d'achats mentionnées dans la convention de groupement et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent désignant la Commune de Oignies coordonnateur du groupement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

31. Marchés Publics Création d'une Charte de Déontologie de l'achat public

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que parallèlement à une réglementation solide fondée sur les grands principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures sur laquelle repose la commande publique, des zones à risques sont apparues suite à la publication de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment l'utilisation du « sourcing ». Cette charte destinée à encadrer les pratiques de chacun, exprime aux agents municipaux, élus, partenaires économiques et concitoyens, l'engagement de la Collectivité à respecter un ensemble de principes permettant des pratiques d'achats loyales, la transparence des choix et la lutte contre le favoritisme et autres dérives pénalement condamnables.

La délibération est adoptée à l'unanimité

32. Marchés Publics Création d'une Commission Ad'Hoc pour les marchés à procédure adaptée

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation en matière de commande publique précise que pour les collectivités territoriales, lorsque la valeur estimée est inférieure aux seuils définis par les textes en vigueur, les marchés publics, qu'ils soient de travaux, de fournitures ou de services, peuvent être passés selon une procédure adaptée (MAPA). La collectivité est dans l'obligation de respecter les principes fixés par l'article 1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, à savoir : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la

commande publique et la bonne utilisation des deniers publics par la collectivité. Néanmoins, pour plus de transparence et de sûreté, des précautions s'imposent. C'est pourquoi, afin de garantir le respect des principes édictés par les règles de la commande publique, la Ville souhaite mettre en place une commission Ad' Hoc pour les marchés à procédure adaptée.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 ne participent pas

33. Accord-cadre à bons de commandes relatif à l'achat de fournitures pour les services techniques de la ville

Monsieur Pierre WALCZAK, Conseiller, expose au Conseil Municipal que le marché d'achat de fournitures pour les services techniques de la Ville arrive à son terme le 31 décembre 2018. Il est nécessaire de relancer une procédure pour assurer son renouvellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

34. Accord cadre à bons de commandes relatif à l'entretien des espaces verts, des espaces verts sportifs et l'élagage des arbres en 4 lots

Monsieur Pierre WALCZAK, Conseiller, expose au Conseil Municipal que le marché d'entretien des espaces verts, des espaces verts sportifs et l'élagage des arbres arrive à son terme le 31 juillet 2019. Il est nécessaire de relancer une procédure pour assurer son renouvellement.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 ne participent pas

35. Accord cadre à bons de commandes relatif à de fournitures et produits d'entretien et articles de ménage

Monsieur Pierre WALCZAK, Conseiller, expose au Conseil Municipal que le marché d'achat de fournitures de produits d'entretien et articles de ménage arrive à son terme le 30 juin 2019. Il est nécessaire de relancer une procédure pour assurer son renouvellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

36. Commerces / ouvertures dominicales année 2019

Monsieur Alain BOIGELOT, expose au Conseil Municipal qu'en date du 11 Octobre 2018, le supermarché Match a émis le souhait d'obtenir pour l'année 2019, la dérogation au principe du repos dominical des salariés prévue par l'article L. 3132-26 du Code du travail pour les dimanches suivants à compter de 13 heures : les 21 avril, 14 Juillet, 1^{er} Septembre, 8 Septembre, et les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 Décembre 2019. Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire dominical a été modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite «Loi Macron» et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches dans l'année . L'arrêté du Maire qui fixe le nombre de dimanches doit être pris après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés

URBANISME

37. Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

La séance ouverte, Madame le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts directs. Cette commission présidée par le Maire ou l'adjoint délégué est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

38. Cession de 3 logements locatifs SA d'HLM SIA sis : 20 rue Gambetta – 113 cité Rouge et Court – 47 cité du verger 62590 Oignies

Madame Arlette HNAT, Adjointe, expose à l'assemblée que la SA d'HLM SIA souhaite procéder à la cession de 3 logements locatifs sociaux situés à Oignies, 20 rue Gambetta, 113 cité Rouge et Court et 47 cité du verger.

La délibération est adoptée à l'unanimité

39. Convention – Conditions de réalisation d'un programme de 26 lots libres – Cité de la Fosse 2 – Oignies

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de OIGNIES est propriétaire de parcelles de terrain sises rue Marcel Sembat, cité de la Fosse2, pour une surface totale de 11318 m², dans laquelle se trouve un dépôt de schiste à évacuer d'une contenance évaluée à 15000 m³. Maisons & Cités, SA propriétaire de parcelles de terrain sises rue Marcel Sembat, cité de la Fosse 2, pour une surface totale de 4306 m², sur laquelle étaient construits des logements depuis démolis. Dans le cadre des orientations d'aménagement et d'urbanisme du PLU de la Ville de OIGNIES, celle-ci a souhaité l'élaboration d'un programme de lots libres dans la totalité de cette emprise foncière. Il est donc proposé une convention bipartite pour la réalisation d'un programme de 26 lots libres de constructeurs par Maisons et Cités.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 abstentions

40. Convention de rétrocession des voiries Aménagement de la Cité de la Fosse 2

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose que dans le cadre du projet d'aménagement de la cité «Fosse 2», visant à la construction de 26 lots libres de constructeur, il est proposé une Convention Tripartite entre la Ville de OIGNIES, la Communauté d'Agglomération d'HENIN CARVIN et la société « Maisons & Cités » pour la cession des voiries et réseaux divers du programme d'aménagement de la cité «Fosse 2» en vue de leur classement dans le domaine public communal.

La délibération est adoptée à 26 voix pour et 3 abstentions

41. Convention de maîtrise d'ouvrage unique – RD 46 – Rue Fernand Darchicourt – Aménagements sécuritaires

Monsieur Alain BOIGELOT, rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 101 du 13 octobre 2017 concernant la constitution d'une maîtrise d'ouvrage unique entre le département et la ville de Oignies pour l'aménagement d'une chicane à proximité de l'impasse Darchicourt et l'enfouissement des réseaux avenue Darchicourt. Par décision du 02 Juillet 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a accordé à la commune de Oignies une subvention de 51 880 \in (40 % d'un montant HT de travaux estimés à 129 700 \in au titre du programme des opérations de sécurité à maîtrise d'ouvrage communale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

42. Convention de Maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la commune de Oignies – Travaux Génie Civil pour la fibre Boulevard Darchicourt

Monsieur Alain BOIGELOT, expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs au génie civil de la fibre sont programmés par la CAHC (ceux-ci entrant dans le champ de leurs compétences particulières) en accompagnement des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux menés par la commune en 2018-2019. L'emprise des travaux concerne le Boulevard Fernand Darchicourt en parallèle de l'aménagement d'une chicane.

La délibération est adoptée à l'unanimité

43. Acquisition d'une parcelle cadastrée AK 676 rue des Bruyères / Léon Jouhaux

Monsieur Alain BOIGELOT, rappelle à l'assemblée que, la commune a acquis par préemption en 2016 les parcelles cadastrées AK 413-414-417-754 pour la réalisation d'un projet urbain. Un projet de lotissement est en cours d'étude et nécessite l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 676 d'une superficie approximative de 74 m² située dans l'emprise de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité

44. Acquisition de l'immeuble 34 rue Jean Jaurès

Monsieur Alain BOIGELOT informe l'assemblée de la mise en vente de l'immeuble sis 34 rue Jean Jaurès, cadastré AC 94 d'une superficie de 795 m², propriété de l'Association dénommée FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE, suite au décès de Mademoiselle Lydie PINCHON. Cet immeuble est grevé par l'emplacement réservé n° 3 du Plan Local d'Urbanisme, en vue de la création d'une voirie. L'acquisition de cet immeuble est proposée

La délibération est adoptée à l'unanimité

45. Modification du nom d'une rue Chemin du Tordoir / Rue Alain BASHUNG

Monsieur Patrick CALLOT, Adjoint, expose à l'assemblée délibérante que l'EPCC 9-9 Bis souhaite le changement de nom de l'une des rues de notre commune. Il est proposé de renommer le « Chemin du Tordoir » par « Rue Alain BASHUNG ».

46. Nomination du stade municipale

Monsieur Louis Pierre SECCI, Adjoint, Expose qu'il appartient au conseil municipal de nommer les emplacements des rues, bâtiments, espaces sportifs ou parkings et jardins communaux conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales. De ce fait, Madame le Maire propose que le stade municipal soit nommé : « Stade Guy DRUT ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fin du Conseil: 20 h 25

LE MAIRE Fabienne DUPUIS